



2023-37

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 03 avril à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 27/03/2023

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Anne-Marie TORE, Gilles AUDRAS,
Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME,
Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN

Secrétaire de séance : Christian GIRARD

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS
2023**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 mars 2023 a été établi et transmis
pour approbation des membres présents à la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 mars 2023.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 03/04/2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Christian GIRARD



COMMUNE DE BLAVOZY
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2023

Etaients présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Valérie GAGNE, Sabine JOUVHOMME

Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Gilles AUDRAS, Denis CLAMENS, Thierry SOLEIHAC

Absent ayant donné pouvoir

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Roland SEUX qui a donné procuration à Thierry SOLEILHAC

Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON

Secrétaire de séance : Christiane PAUZON

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

16 présents + 3 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants (18 pour les comptes administratifs)

Présentation de l'ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 21 février 2023

Désignation secrétaire de séance

I. CINEVELAY

Point sur l'association en présence de son Président

II. FINANCES

1. Approbation des Comptes de Gestion du budget principal et des budgets annexes

2. Approbation des Comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes

3. Affectation du Résultat du budget principal et des budgets annexes

III. DIVERS

IV. QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu des débats :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée

VOTE : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Christiane PAUZON

I. CINEVELAY

Présentation de l'association par Georges MASSARDIER, Président et Isabelle SERVEL, secrétaire adjointe. CINE VELAY a été créé en 2019 et regroupe 4 communes : St Julien Chapteuil, St Maurice de Lignon, St Didier en Velay et Blavozy (siège). L'association a pris la suite de CINE LUX, et a pu, avec l'aide des communes, racheter la tournée de CINELUX et bénéficier du solde des subventions pour l'achat du matériel. 20 bénévoles sont répartis sur les 4 communes, 2 élus par commune siègent au conseil d'administration. 2022 est la première année où le fonctionnement est total : 8263 entrées sur l'ensemble des communes, scolaires compris.

Pour Blavozy : 1883 entrées dont 714 scolaires.

La gestion très prudente depuis le début permet à l'association de reverser 20% de l'apport initial de chaque commune (20 000 X 20%= 4000 € pour Blavozy) et d'être en capacité de renouveler le matériel, si besoin, de manière autonome.

Le circuit est appelé circuit itinérant car il se situe en milieu rural, chaque salle disposant de son matériel (seuls les films circulent), et il permet à chaque commune d'avoir sa salle de cinéma.

Les films sont diffusés trois à quatre semaines après leur sortie nationale, et sont gardés une semaine pour les 4 communes.

Il est possible de programmer des séances spécifiques (ex : nuit du polar, journée de l'environnement)

CINE VELAY est classé cinéma Art et Essai, ce qui lui permet l'accès à certains films et les subventions.

La commune remercie CINE VELAY pour son investissement, soulignant l'équilibre financier trouvé, et le prix des places, 2 à 3 fois moins chers que dans les grandes villes.

Une réflexion est en cours pour la continuité du cinéma pendant les travaux du CSC.

II.FINANCES

L'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2022 a permis d'affecter les résultats pour 2023 :

Budget principal :

Fonctionnement :

Recettes :	1 636 229.96
Dépenses :	<u>1 231 360.59</u>
	404 869.37
Excédent antérieur reporté :	<u>291 285.30</u>
<u>Excédent de clôture en fonctionnement :</u>	<u>696 154.67</u>

Investissement :

Recettes :	905 871.11
Dépenses :	<u>1 377 462.17</u>
	- 471 588.06
Excédent exercice antérieur reporté :	<u>123 114.95</u>
<u>Déficit de clôture en investissement :</u>	<u>- 348 473.11</u>

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 696 154.67 € comme suit :

348 473.11 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » (recettes d'investissement).

347 681.56 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement).

Budget annexe « centrales photovoltaïques » :Fonctionnement :

Recettes :	80 257.46
Dépenses :	<u>- 81 135.41</u>
	- 877.95
Excédent exercice antérieur reporté :	<u>23 049.89</u>
<u>Excédent de clôture en fonctionnement :</u>	<u>22 171.94</u>

Investissement :

Recettes :	31 960.01
Dépenses :	- 32 505.96
Excédent exercice antérieur reporté :	<u>1 489.89</u>
<u>Excédent de clôture en investissement :</u>	<u>943.94</u>

Affectation au budget annexe « Centrales Photovoltaïques » pour 2023 :

du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 22 171.94 € par l'affectation au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement)

du résultat d'investissement de l'exercice 2022 d'un montant de 943.94 € par l'affectation au compte 001 « excédent d'investissement reporté » (recettes de fonctionnement)

Budget annexe « Lotissement Le Clos des Genêts » :Fonctionnement :

Recettes :	28 515.62
Dépenses :	- 15 551.12
Déficit exercice antérieur reporté :	<u>- 12 964.50</u>
<u>Résultat de clôture en fonctionnement :</u>	<u>0.00</u>

Investissement :

Recettes :	15 551.12
Dépenses :	0.00
Déficit antérieur reporté :	<u>- 15 551.12</u>
<u>Résultat de clôture en investissement :</u>	<u>0.00</u>

Budget clôturé suivant délibération 2021-77 du 1^{er} octobre 2021

Budget annexe « Lotissement Le Vallon du Suc » :Fonctionnement :

Recettes :	0.00
Dépenses :	- 251 530.38
Excédent exercice antérieur reporté :	+ <u>251 530.38</u>
<u>Résultat de clôture en fonctionnement :</u>	<u>0.00</u>

Budget clôturé suivant délibération 2021-78 du 1^{er} octobre 2021

Budget annexe « Lotissement Les Bleuets » :Fonctionnement :

Recettes :	+ 143 334.92
Dépenses :	- 109 720.46
Excédent reporté	<u>2 517.58</u>
Excédent de clôture en fonctionnement :	<u>36 132.04</u>

Investissement :

Recettes :	+ 91 552.92
Dépenses :	0.00
Déficit reporté :	<u>- 198 541.72</u>
Déficit de clôture en investissement :	<u>- 106 988.80</u>

Budget annexe « Pôle santé » :Fonctionnement :

Recettes :	0.40
Dépenses :	<u>0.00</u>
Résultat de clôture en fonctionnement :	<u>0.40</u>

Investissement :

Recettes :	0.00
Dépenses :	<u>16 158.00</u>
Déficit de clôture en investissement :	<u>- 16 158.00</u>

Affectation au budget annexe « Pole Santé » pour 2023, du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 0.40 € par l'affectation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » (recettes d'investissement).

Budget annexe « Lotissement Les rives de la Sumène » :Fonctionnement :

Recettes :	0.00
Dépenses :	0.00
Excédent exercice antérieur reporté :	<u>0.00</u>
Résultat de clôture en fonctionnement :	<u>0.00</u>

Vote :

Les comptes de gestion des 7 budgets sont approuvés à l'unanimité

Les comptes administratifs des 7 budgets sont approuvés, hors la présence du maire, à l'unanimité.

L'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes « centrales photovoltaïques », et « pôle santé » sont approuvés à l'unanimité (pas d'affectation de résultats pour les 4 budgets lotissement).

III. DIVERS**1. Aide financière JSP Le BRIGNON SOLIGNAC**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) LE BRIGNON-SOLIGNAC : cette section a vu le jour courant 2020 et quatre jeunes de la commune de Blavozy font partie de l'effectif. A ce titre, et afin de mener à bien la formation de ces jeunes, la section JSP LE BRIGNON-SOLIGNAC sollicite une aide financière de 200 euros pour l'année 2023.

Vote : adoption à 17 voix pour, une voix contre et une abstention.

2. Etude du mode de chauffage du Centre Socio Culturel

En 2021, une étude de faisabilité a été réalisée pour le changement de chauffage avec un réseau de chaleur qui engloberait les bâtiments de la mairie et du Centre Socio Culturel. Cette étude fut financée par Fibois à hauteur de 70%.

Les résultats, longtemps attendus, montrent que ce projet de réseau de chaleur commun n'est pas opportun, compte tenu de l'incertitude d'économie réalisée.

Par ailleurs, et compte tenu de l'évolution du projet de rénovation du Centre Socio Culturel, le bureau d'étude AVP a été consulté pour étudier une autre source de chaleur, la géothermie, mais uniquement sur le bâtiment abritant le Centre Socio Culturel, le gymnase, le centre de loisirs et la crèche.

AVP a présenté la restitution de son étude, qui peut se résumer comme suit et qui laisse d'ores et déjà apparaître l'intérêt d'approfondir cette étude :

La géothermie nécessitera la réalisation de 10 forages de 150 m de profondeur, espacés de 10 m. Il n'y aurait pas de construction sur ces forages afin de pouvoir notamment intervenir sur la canalisation. Cette installation est normale compte tenu du bâtiment à chauffer.

Le coût global du MWh (Mégawatt heure) serait de 165 € avec le chauffage au gaz actuel et de 129 € avec le système couplé géothermie/gaz, subvention incluse.

L'investissement de 347 000 € bénéficierait d'une subvention de 162 000 €, et donc un reste à financer de 180 000 €.

Le coût de fonctionnement par an est évalué entre 36 000 et 37 000 €. Dans le fonctionnement actuel, il est de 46 000 à 47 000 euros

Le calcul intègre 80% d'énergie issue de la géothermie et 20% par la chaudière gaz actuelle (qui serait conservée car relativement récente) les jours de pointe.

Question : quel recul a-t-on par rapport à la géothermie

Réponse : la géothermie est un système existant depuis plus de trente ans et qui vieillit bien. Le forage avec liquide s'use très peu. La pompe est à changer tous les dix ans (mais c'est valable pour tous systèmes de chauffage). Ce qui coûte cher dans l'installation c'est d'aller puiser les calories en creusant plus ou moins profondément dans le sol.

Il sera nécessaire de sonder la nature du terrain pour bien définir le type forage le plus rentable.

Le rendement minimum attendu pour bénéficier du financement est de 3.5 (une calorie électrique envoyée permet de récupérer 3.5 calories de chaleur).

Les exemples cités par le bureau d'étude AVP permet de constater que les premières années le rendement est au-dessus de 3.5 (4.5 à 4.80) mais il faut mesurer la moyenne sur 30 ans (si en dessous de 3.5 = pas d'aide)

La présentation du tableau suivant permet de voir le calcul pour arriver au coût de 36 000 euros de fonctionnement : intégration de la consommation annuelle, des charges d'entretien et de gestion et de l'annuité de l'emprunt (en intégrant la subvention)

Comparaison système actuel et géothermie :

Besoins annuels, coût de fonctionnement, subvention : reste à financer = 184 000 avec un temps de retour 18 ans (au-delà de 18 ans, gain)

Répartition du coût :

Avec la chaudière gaz, le coût est essentiellement la consommation de gaz.

Avec la géothermie, la partie énergie représente entre la moitié et les deux tiers, le reste restera stable (annuité des emprunts, contrats annuels).

Avec cette solution, même si on ne connaît pas l'évolution du prix de l'énergie, on réduit l'incertitude alors que la solution gaz est fortement impactée par ce prix.

Le dernier tableau de l'étude présente le coût global avec impact de l'inflation géothermie individuelle.

Proposition et questions :

- ⇒ Faire une étude de faisabilité plus complète avec l'aide de l'ADEME à hauteur de 70% (cout : 26 000 euros avec sondage)
- ⇒ Si le sol réagit bien, le premier forage sera ainsi déjà réalisé
- ⇒ Vaut-il mieux trouver de la roche ou autre : la roche permettra une meilleure tenue du forage mais, selon les couches, certaines se tiennent moins bien
- ⇒ Pas d'impact sur la Sumène (pas dans le lit de la rivière), on peut arriver dans de l'eau mais c'est mieux car coefficient à 4.5 au lieu de 3
- ⇒ exemple de l'installation de St Germain : descente des forages qu'à 50 m car dans de l'eau mais rendement est relativement bon

But de la présentation : va-t-on plus loin dans l'étude de faisabilité ?

Le conseil municipal se prononce favorablement à une étude plus approfondie, sachant que l'installation de chauffage actuelle est adaptée à l'installation de la géothermie.

La CAPEV sera associée au projet car elle a contractualisé avec l'ADEME, le dossier sera donc à déposer à la CAPEV. L'ADEME accompagnera le projet d'investissement à hauteur de 70%

Questions :

- ⇒ Géothermie possible pour le pôle santé ?

Réponse : difficilement envisageable car il faut qu'à terme le chauffage soit autonome, donc plus souple de partir sur un système d'aérothermie.

- ⇒ Quelle solution si le système ne fonctionne pas ?

Réponse : l'avantage de cette solution est que l'on maîtrise plus les couts. Le choix d'utilisation de plaquettes bois ou granules impliquait une maintenance assurée par la commune avec un agent d'astreinte en permanence, ce qui s'avère difficilement gérable. De plus, l'augmentation du prix des plaquettes et des granules est à prendre en compte. Avec la géothermie, on réduit le risque, et cela reste le scénario le plus intéressant

- ⇒ Présence de panneaux photovoltaïques gênant ?

Réponse : qu'il y ait à la fois une source d'énergie et une source d'utilisation n'est pas incompatible sur un même bâti car différences de périodes entre réception de la source d'énergie et utilisation de l'énergie

Etude jointe au présent PV

3. Chauffage :

Il est souligné que l'effort fait sur la réduction du chauffage au gymnase se mesure favorablement car malgré l'augmentation du prix du gaz en 2023 (+25% sur le ttc), en janvier 2022 le cout a été de 7 773 euros et en janvier 2023 de 7 785.

Travaille sur Algéco pour chauffer que quand y'en a besoin

A noter que pour le gymnase, programmation des matchs est prise en compte pour chauffer quand il le faut

Un Travail sur les vestiaires du stade (Algéco) sera fait pour ne chauffer qu'en cas de besoin.

4. Nom du CSC:

Présentation de la liste des noms proposés, chaque élu est appelé à faire un ou plusieurs choix, la décision finale reviendra au comité de pilotage.

5. Ecole, enfance, jeunesse

- Point sur la grève à l'école le 7 mars : tout le personnel communal et une enseignante en grève. Présence d'un agent (en contrat aidé) pour seconder les enseignantes et repas froid tiré du sac à midi (en présence d'élus)
- Journée portes ouvertes à l'école : le samedi 1^{er} avril
- Le SIVOM de Fleuve en Vallée a donné les prévisions d'évolution démographique d'ici 2030 : 0.58% pour Blavozy ; 0.71 % pour St Germain Laprade alors qu'au Puy-en-Velay il est de 0.21% et pour le Département à 0.10 % (source INSEE)
- Livre de naissance 4 mai à la médiathèque

6. Autres infos :

- Déménagement mairie à la salle de convivialité de la médiathèque : prévu les 20 et 21 mars il n'aura lieu qu'en juin car démarrage travaux en septembre. Seules les modifications informatiques sont conservées en mars (hébergement extérieur,...) car pas d'incidence
- Jardins : reste un jardin inoccupé, demande d'un couple
- Rencontre avec Mr SARRAZIN, d'Alliade Habitat (ex Foyer Vellave) : parc de 15 logements sur Blavozy (9 enfants de 0 à 18 ans) avec maintien des logements en meilleur état possible. Si du foncier se dégage, il pourrait être intéressé.
- Lundi 6 mars 2023 à 16h00 : rencontre avec gendarmes et carriers suite aux cambriolages dans les carrières.
- Vendredi 10 mars 2023 à 10h30 : réception Mr Planquette Antoine, secrétaire général de la Préfecture pour présentation des projets et point sur les finances
- CCAS : mise en place d'un groupement de commandes pour les sources d'énergie (fuel, granules), appel aux bonnes volontés.

Fin de la séance à 21h30

Signatures :

Le Maire,
Franck PAILLONLa secrétaire de séance
Christiane PAUZON